



# Communiqué de presse

Information réglementée \*

.....  
27 mai 2009 (17.40 heures)

## **KBC paiera le coupon de l'hybride Tier-1 et ne rachètera pas l'émission en cours au 30 juin**

En juin 1999 KBC Bank avait émis par l'intermédiaire de KBC Bank Funding Trust II des obligations perpétuelles privilégiées, sans option de remboursement dans les 10 premières années, pour un montant de 280 millions d'euros (*code ISIN XS0099124793*). Ces obligations proposent un coupon de 6,875% et sont à considérer comme capital bancaire hybride Tier -1. Bien que KBC n'ait pas versé de dividende sur ses actions ordinaires en 2009, le versement du coupon des obligations privilégiées aura lieu comme prévu à la prochaine date du coupon, le 30 juin 2009. Simultanément, KBC a décidé de ne pas exercer son option de rachat des titres au 30 juin 2009.

Conformément au prospectus d'émission, le coupon payable sur les titres sera aligné après la date de remboursement sur un taux flottant de 300 points de base au-dessus du taux Euribor à 3 mois, payable à la fin de chaque trimestre. KBC a l'intention de réexaminer trimestriellement la possibilité de remboursement des titres, en fonction de l'évolution des conditions du marché.

KBC n'a pas encore pris de décision concernant son option de remboursement relative à deux transactions similaires émises par KBC Bank Funding Trust III et KBC Bank Funding Trust IV et dont la première échéance est en novembre 2009.

KBC est conscient des préférences des investisseurs en ce qui concerne les titres hybrides et suivra de très près le processus d'exercice des options de remboursement applicable à ce genre de titre. La décision de remboursement est subordonnée à l'avis de la CBFA, l'organe belge de contrôle du secteur financier. Toute décision de remboursement sera de toute manière notifiée au moins 30 jours à l'avance.

**KBC Groupe SA**  
**Av. du Port 2 - 1080 Bruxelles**  
Viviane Huybrecht :  
Directeur Communication Groupe  
et Service Presse / Porte-parole  
Tél (02) 429 85 45

Service Presse:  
Tél (02) 429 65 01  
Fax (02) 429 81 60  
E-mail : [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com).

1/1

\* Ce communiqué contient des informations soumises à la réglementation sur la transparence des entreprises cotées en Bourse.